GRAND CONSEIL **PL 13818-A**
de la République et canton de Genève

Date de dépôt : 5 novembre 2026

Rapport

de la commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève (UNIGE) pour l'année 2025

Rapport de Patrick Lussi (page 3)

ATAR ROTO PRESSE – 80 ex. – 11.26

Projet de loi
(13818-A)

approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève (UNIGE) pour l'année 2025

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 ;
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017 ;
vu l'article 23, alinéa 5, lettre b, de la loi sur l'université, du 13 juin 2008 ;
vu le rapport de gestion de l'Université de Genève (UNIGE) pour l'année 2025,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion
Le rapport de gestion de l'Université de Genève (UNIGE) pour l'année 2025 est approuvé.

Rapport de Patrick Lussi

La commission de l'enseignement supérieur a siégé, durant une séance, le 8 octobre 2026, sous la présidence de M[me] Danielle Magnin, pour étudier ce projet de loi.

M[me] Ivana Vrbica, directrice de l'Unité des hautes écoles, a suivi les travaux.

Le procès-verbal a été rédigé par M[me] Coralie Tschanz.

Nous les remercions de leur efficace contribution.

Séance du 8 octobre 2026

Audition de M[me] Audrey Leuba, rectrice de l'UNIGE, et de M. Didier Raboud, secrétaire général de l'UNIGE

M[me] Leuba indique que l'UNIGE compte une communauté de près de 25 000 membres. Elle précise que l'université comptait 18 241 étudiantes et étudiants en 2025. Elle ajoute que ce chiffre approche les 18 700 cette année. Elle indique que les formations continues comptent près de 8700 participantes et participants. Elle précise que les plus grandes facultés en nombre d'étudiants sont la médecine et les sciences, suivies de la FPSE. Elle relève une diminution en lettres.

Elle indique que l'UNIGE a délivré plus de 5000 diplômes, ainsi que 1665 diplômes de formation continue. Elle relève que la majorité des diplômés viennent de Genève. Elle précise qu'environ 1000 diplômés viennent d'autres cantons suisses. Elle cite Vaud, le Valais, Neuchâtel, Fribourg, le Jura, Berne, le Tessin et Zurich.

Elle présente ensuite le personnel. Elle relève que les sciences et la médecine sont les facultés qui comptent le plus de personnel. Elle indique que 14,1% du personnel est rattaché aux services communs. Elle précise que ce pourcentage a légèrement augmenté, mais elle relève que l'UNIGE se situe en dessous de la moyenne suisse, qui est de 14,67%. Elle ajoute que ce taux est aussi inférieur à celui de l'Université de Zurich. Elle indique que près des deux tiers du personnel se consacrent à l'enseignement et à la recherche. Elle précise que deux tiers du personnel sont financés par le DIP. Elle ajoute qu'un tiers est financé par le FNS et par d'autres fonds.

Elle rappelle que la première mission de l'université est de former les talents. Elle ajoute que la deuxième est de produire des connaissances. Elle indique que l'UNIGE fait partie des 100 meilleures universités au monde. Elle

précise qu'elle est aussi l'une des plus performantes en physique, en mathématiques et en technologie médicale. Elle explique que le classement de Shanghai est celui que l'université suit le plus. Elle indique que ce classement plaçait l'UNIGE au 58e rang, juste derrière les EPF. Elle précise que l'UNIGE est au 55e rang cette année. Elle souligne l'importance de ce classement pour l'image de l'université. Elle explique qu'il permet aussi d'attirer les meilleurs spécialistes dans les domaines qui comptent.

Elle présente ensuite les ressources de l'université. Elle indique que le budget est de 915 millions. Elle précise que 62% des fonds proviennent de la subvention cantonale, de la subvention fédérale et de l'accord intercantonal. Elle ajoute qu'environ 15% proviennent de fonds compétitifs et que 23% proviennent des ressources propres et d'autres fonds de tiers.

Elle juge la situation préoccupante. Elle rappelle que l'université mène depuis 3 ans un plan d'économies ambitieux de 20 millions, portant sur 2024 à 2027. Elle se réjouit d'annoncer que l'université a tenu ses engagements. Elle précise que l'UNIGE a pu présenter cette année un projet de budget équilibré. Elle indique que la Confédération a adopté un programme d'allègement budgétaire. Elle explique que, selon les chiffres connus, ce programme touchera l'UNIGE à hauteur de 12 millions. Elle rappelle qu'au niveau cantonal, le Conseil d'Etat a pris des mesures dans le cadre d'ECOGE. Elle précise qu'il propose de supprimer la dernière tranche de la convention d'objectifs, à hauteur de 6,75 millions. Elle indique que l'université n'avait pas vu venir cette mesure, qui n'était pas proposée par ECOGE. Elle souligne qu'elle replongera malheureusement l'UNIGE dans une situation déficitaire.

Elle présente ensuite les temps forts de la vie universitaire 2025, liés à la convention d'objectifs. Elle indique qu'en janvier 2025, la Commission européenne a créé le consortium pour l'infrastructure européenne de recherche dédié au plus grand observatoire d'astronomie gamma. Elle précise que l'UNIGE coordonne les participations suisses.

Elle indique que l'université a aussi lancé un programme de chaires d'excellence, grâce au soutien de la Fondation Hans Wilsdorf. Elle précise que ce programme permet d'attirer des talents.

Elle cite ensuite la création de la Fondation pour l'UNIGE, dotée de 20 millions de francs par année. Elle explique que cette fondation permet de soutenir des projets.

Elle cite un projet en neurosciences dirigé par Mme Silvia Marchesotti. Elle explique qu'il vise à aider des personnes qui ont perdu leurs capacités de communication après un AVC. Elle mentionne aussi plusieurs conférences qui ont permis d'accueillir des prix Nobel. Elle cite la pose de la première pierre

du futur bâtiment de l'UNIGE au quai des Vernets. Elle mentionne enfin le lancement du premier réseau quantique de Suisse, destiné notamment à déployer des systèmes cryptographiques.

Elle indique que l'UNIGE a présidé cette année l'alliance européenne 4EU+. Elle précise que cette alliance permet à l'université de se rapprocher de partenaires européens prestigieux.

Elle cite le lancement du projet Télémaque, qui offre aux étudiants un accès simple et abordable aux soins. Elle indique que sept professeures et professeurs de l'UNIGE ont été nommés au sein du Réseau national de conseil scientifique en cas de crise. Elle mentionne enfin, en décembre, des travaux de modélisation d'organes in vitro pour surmonter les résistances aux traitements contre le cancer.

Un député LJS remercie Mme Leuba pour son exposé. Il demande combien de professeurs « TGV » travaillent à l'UNIGE, par rapport au nombre de professeurs qui résident à Genève.

Mme Leuba indique que l'UNIGE n'a pas, à sa connaissance, de professeurs qui enseignent seulement une ou deux fois par mois. Elle ne pense pas que l'université dispose de statistiques sur les moyens de déplacement des professeures pour se rendre à l'université. Elle précise que les professeurs peuvent faire du télétravail. Elle explique qu'ils peuvent donc travailler depuis leur domicile, qui n'est pas forcément en Suisse.

Questions des commissaires

Un dépité LJS demande si un enseignant à temps partiel perçoit le même salaire qu'un enseignant à plein temps.

Mme Leuba répond par la négative.

Ce député demande si l'université fait un effort pour favoriser la carrière des personnes qui résident à Genève plutôt que celle des personnes venues de l'extérieur. Il relève que certains étudiants se sentent défavorisés par rapport aux professeurs venus de l'étranger.

Mme Leuba indique que les critères sont en premier lieu ceux de l'excellence. Elle précise que les doctorants, y compris ceux qui sont très prometteurs, bénéficient de tout un encadrement visant à favoriser leur carrière.

Ce député rappelle que des problèmes étaient survenus à la bibliothèque il y a une dizaine d'années. Il demande s'ils sont résolus.

M. Raboud répond par l'affirmative. Il indique que la directrice a réussi à ramener beaucoup de sérénité. Il précise qu'il s'agit d'un secteur en mutation.

Une députée S revient sur le rapport concernant les formations sur la protection de la personnalité. Elle demande pourquoi si peu de personnes suivent ces formations.

Mme Leuba indique que l'université fait le même constat. Elle reconnaît que le nombre d'inscriptions est parfois surprenant. Elle indique avoir eu une séance avec les RH à ce propos il y a une semaine. Elle explique que l'université essaie de relancer les services centraux et les facultés pour les sensibiliser à l'importance de ces formations. Elle souligne la forte volonté de l'institution d'améliorer la participation. Elle indique qu'un bilan sera fait l'année prochaine. Elle précise que, si cela ne fonctionne pas, il faudra envisager d'autres méthodes.

Un député PLR pose une question sur le traitement des cas d'atteinte à la personnalité. Il remercie l'université d'avoir indiqué le taux cible de 59% et le résultat de 53%. Il demande ce qui explique cet écart. Il aborde ensuite la concertation lors des mesures d'économies. Il relève qu'un besoin d'information financière semble ressortir. Il demande si des mesures ont été mises en place.

Mme Leuba indique qu'elle discute régulièrement de la situation financière avec divers organes de l'université. Elle précise que la commission du personnel est par ailleurs aussi informée. Elle explique que le rectorat a notamment travaillé étroitement avec les doyens, qui sont directement touchés par les mesures visant l'enseignement et la recherche. Elle indique que l'université a choisi des efforts ciblés pour les économies allant au-delà du programme d'économies. Elle précise que le rectorat travaille aussi étroitement à cet égard avec les directions chargées du fonctionnement de l'institution. Elle cite l'exemple d'une réduction qui portera sur des frais de bouche, de déplacement, etc. S'agissant de la première question, elle n'est pas sûre de pouvoir donner une information chiffrée précise.

Le député réitère sa demande. Il souhaite que l'université transmette à la commission une explication de l'écart entre les deux taux de finalisation des dossiers d'atteinte à la personnalité, en page 65.

Un député Vert relève que l'université aura 19 millions de revenus en moins et devra faire des économies. Il demande si le fonds Erasmus ou d'autres fonds pourront compenser cette perte.

Mme Leuba explique que les difficultés viennent de la diminution des subventions publiques. Elle rappelle la diminution de 12 millions au niveau fédéral et de près de 7 millions pour la dernière tranche de la convention. Elle précise que l'université a présenté à la commission la mesure cantonale

principale, celle de la convention d'objectifs. Elle ajoute que d'autres mesures cantonales touchent encore en sus l'université.

Elle explique ensuite comment l'université essaie de faire face à cette situation. Elle indique qu'une partie de ces coupes a été anticipée et intégrée au projet de budget. Elle précise que l'université cherche aussi des financements privés afin de compenser les coupes fédérales touchant le Fonds national, notamment auprès d'autres sources. Elle espère que la Fondation pour l'UNIGE nouvellement créée permettra d'obtenir d'autres soutiens que celui de la Fondation Wilsdorf. Elle souligne que les coupes dans les fonds publics qui soutiennent tout particulièrement les charges de fonctionnement de l'institution sont difficiles à compenser par d'autres sources. Elle rappelle qu'il est plus facile de trouver des financements tiers pour les projets de recherche.

Elle indique enfin que l'université déploie un plan de restrictions budgétaires en trois étapes. Elle précise que le troisième volet est en discussion avec les facultés. Elle ajoute que le taux de réduction sera peut-être plus élevé que celui retenu pour l'instant.

La présidente indique avoir assisté la veille au soir à une conférence de l'ambassadeur Jacques Pitteloud. Elle précise qu'il a décrit la Suisse comme une superpuissance scientifique. Elle revient sur la slide 6 de la présentation, qui indique que l'UNIGE est première en technologie médicale. Elle demande s'il s'agit du niveau suisse ou mondial.

Mme Leuba rappelle que l'UNIGE est au 58e rang du classement de Shanghai. Elle précise qu'elle est première au niveau suisse en physique, ainsi qu'en technologie médicale.

La présidente demande si Mme Leuba sait où sont fabriqués les composants utilisés pour cette recherche en technologie médicale.

Mme Leuba indique qu'elle doit se renseigner. Elle précise qu'ils ne sont certainement pas fabriqués uniquement en Suisse.

La présidente relève que la Suisse serait la championne des PME. Elle demande si les auditionnés partagent cet avis.

M. Raboud confirme que la Suisse est une superpuissance scientifique. Il rappelle que l'UNIGE est au 55e rang en 2026. Il relève que la proportion de hautes écoles suisses dans le classement de Shanghai est excellente. Il explique que ces hautes écoles irriguent le tissu économique. Il souligne que le tissu de PME suisse est extrêmement dense.

La présidente rappelle que l'ambassadeur Pitteloud a décrit la Suisse comme le triomphe de l'intelligence collective. Elle se dit affectée par la

diminution des subventions cantonales et fédérales. Elle demande aux auditionnés s'ils ont des pistes pour changer cette situation.

Mme Leuba indique que les hautes écoles ont essayé de faire entendre leur voix au niveau fédéral. Elle relève que le Parlement fédéral a ainsi tout de même réduit de moitié les coupes initialement prévues. Elle relève qu'au niveau cantonal, les choses sont entre les mains du Grand Conseil.

La présidente remercie les auditionnés pour leur présence.

Votes

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL 13818 :

Oui : 13 (2 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC)
Non : –
Abstentions : –

L'entrée en matière du PL 13818 est acceptée à l'unanimité.

La présidente met aux voix le PL 13818 dans son ensemble :

Oui : 13 (2 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 1 UDC)
Non : –
Abstentions : –

Le PL 13818 est accepté à l'unanimité.

Mesdames et Messieurs les députés, la commission de l'enseignement supérieur vous recommande d'accepter le PL 13818 du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion de l'Université de Genève (UNIGE) pour l'année 2025.

ANNEXE 1

Rapport de gestion 2025

Commission de l'enseignement supérieur
Grand Conseil
8 octobre 2026



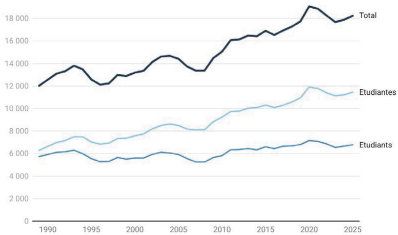
I. UNE COMMUNAUTÉ DE 24'865 MEMBRES

- **18'241** étudiantes et étudiants
- **6'768** diplômées et diplômés
- **8'668** participant-es aux formations continues
- **6'624** collaboratrices et collaborateurs
- **63%** chercheurs/euses et enseignant-es
- **49%** professeur-es internationaux

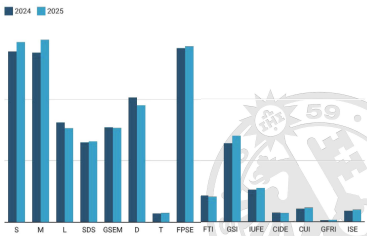
UNIVERSITÉ DE GENÈVE

18’241 étudiantes et étudiants

Evolution du nombre d'étudiantes et d'étudiants à l'UNIGE



Evolution du nombre d'étudiantes et d'étudiants par facultés, 2024 et 2025

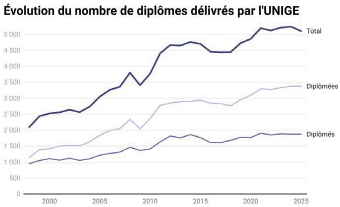


\+ 8’668 participantes et participants au formations continues (2025)

8 octobre 2026 - CES

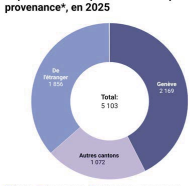
6’768 diplômées et diplômés

Évolution du nombre de diplômes délivrés par l'UNIGE

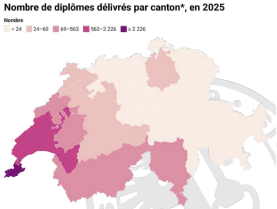


et 1’665 diplômes de formation continue (2025)

Répartition des diplômes délivrés par provenance*, en 2025



Nombre de diplômes délivrés par canton*, en 2025

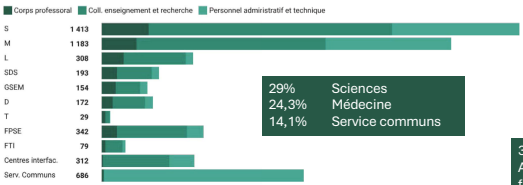


*Lieu du domicile au moment de l'obtention du certificat d'accès à l'UNIGE

8 octobre 2026 - CES

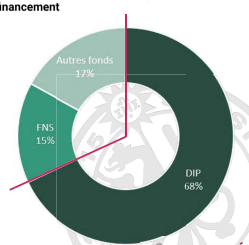
6’624 collaboratrices et collaborateurs

Répartition du personnel de l'UNIGE, en EPT, selon la fonction et les facultés en 2025



29% Sciences
24,3% Médecine
14,1% Service communs

Répartition du personnel de l'UNIGE, en pourcent, selon la source de financement



32% Autres fonds et FNS

8 octobre 2026 - CES

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

II. DES FORMATIONS ET UNE RECHERCHE DE QUALITÉ

597 formations:
106 formations de base
91 doctorats
400 formations continues
\+ 58 microcertifications

Top 1%
20’000 universités

Rankings internationaux
Shanghai **58e**
QS **155e**
Times HE **171e**

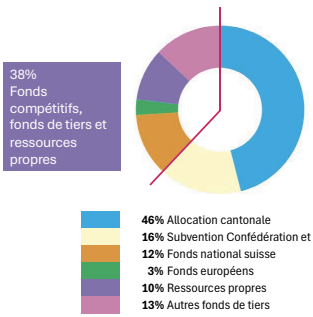
55e en 2026

Classement Shanghai - au niveau suisse:
- 1e en **physique**
- 3e en **maths**
- 1e en **technologie médicale**

8 octobre 2026 - CES

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

III. DES RESSOURCES SOUS TENSION



Ressources financières (2025)
915 mio de CHF

62% (-)	SUBVENTIONS CANTONALE, FEDERALE ET INTERCANTONALE
15%	FONDS COMPÉTITIFS
23% (+)	RESSOURCES PROPRES ET AUTRES FONDS DE TIERS

8 octobre 2026 - CES

2027: situation préoccupante

UNIGE

PLAN D'ÉCONOMIES D'ENVIRON 20 MILLIONS DE FRANCS DEPUIS 2024

Économies annuelles:

2024:	5,1 millions
2025:	4,8 millions
2026:	5,1 millions
PB 2027:	5,4 millions

Projet de budget équilibré pour 2027

CONFÉDÉRATION

PROGRAMME D'ALLÉGEMENT BUDGÉTAIRE DÈS 2027

Coupes dont l'impact est estimé à environ -12 millions de francs:
Subvention fédérale de base (-4.5%); FNS (-5%); Projets des hautes écoles (suppression); Subvention à la recherche de l'administration fédérale (-10%); Innosuisse (-5%)

CANTON

DANS SON PB 2027, LE CONSEIL D'ÉTAT PROPOSE NOTAMMENT:

Suppression de la dernière tranche de la convention 2024-2027: -6,75 millions de francs:
- 1,5 million: 4e tranche de la contribution au programme d'économies de l'UNIGE
- 5,25 millions: 4e tranche de la convention d'objectif

REPLONGERA L'UNIGE DANS UNE SITUATION DE DÉFICIT

8 octobre 2026 - CES

IV. AXES STRATÉGIQUES 2024-2027

Convention d'objectifs

A. Objectifs stratégiques prioritaires

1. Renforcer la recherche sur les grands défis planétaires
2. Promouvoir les liens avec la Cité

B. Objectifs de qualité

3. Soutenir l'expérience étudiante
4. Renforcer la recherche

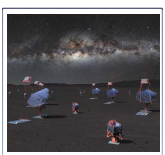
C. Objectifs institutionnels

5. Améliorer les conditions de travail du corps intermédiaire
6. Renforcer l'attractivité de l'Université
7. Mettre en œuvre la stratégie immobilière

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

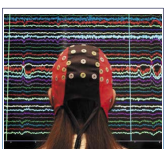
Vie universitaire 2025: 10 temps forts

janvier



Création de la Fondation pour l'UNIGE et des Chaires d'excellence

INNOVATION, TALENTS, INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT



Conférences publiques des Nobels d'économie 2025, de la Paix 2022 et de Physique 2022

FINANCES, ÉTUDES GLOBALES ET PHYSIQUE



Coordination des participations suisses au plus grand observatoire d'astronomie gamma

ASTRONOMIE ET PHYSIQUE NUCLÉAIRE ET CORPUSCULAIRE



Remobiliser les réseaux cérébraux pour récupérer la communication après un AVC

NEUROSCIENCES – NCCR EVOLVING LANGUAGE



Pose de la première pierre du futur bâtiment de l'UNIGE à Quai Vernets

ÉCONOMIE & MANAGEMENT, ET SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ

Vie universitaire 2025: 10 temps forts

Lancement du premier réseau quantique de Suisse: 262 km de fibre optique pour déployer notamment des systèmes cryptographiques

PHYSIQUE APPLIQUÉE



Lancement du projet Télémaque: un accès simple et abordable aux soins pour les étudiantes et étudiants

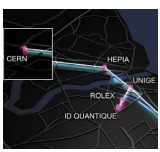
MÉDECINE DE PREMIER RECOURS



Modélisation d'organes in vitro pour surmonter les résistances aux traitements contre le cancer

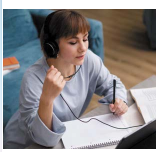
SCIENCES PHARMACEUTIQUES

décembre



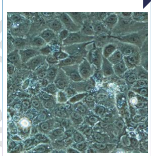
Présidence de l'alliance européenne 4EU+: 70 projets internationaux d'enseignement et de recherche

PROGRAMMES EUROPÉENS ERASMUS+ ET HORIZON EUROPE



7 professeures et professeurs de l'UNIGE nommés dans le Réseau national de conseil scientifique en cas de crise

EXPERTISE POUR LA CONFÉDÉRATION



Merci de votre attention!



Uni Mail, vue intérieure – mars 2025

ANNEXE 2

Pestalozzi Patrizia (SEC-GC)

À: affaires-publiques
Objet: Commission de l'enseignement supérieur : PL 13818, audition de l'UNIGE, jeudi 8 octobre 2026 de 17h15 à 18h00

De : affaires-publiques <affaires-publiques@unige.ch>
Envoyé : mardi 20 octobre 2026 08:59
À : Pestalozzi Patrizia (SEC-GC) <patricia.pestalozzi@etat.ge.ch>
Cc : assistanat-rectrice <assistanat-rectrice@unige.ch>
Objet : RE: Commission de l'enseignement supérieur : PL 13818, audition de l'UNIGE, jeudi 8 octobre 2026 de 17h15 à 18h00

INFORMATION. Ce message provient d'un partenaire reconnu par l'Etat.

Chère Madame,

Je vous remercie de votre message. Au nom des personnes auditionnées, je vous prie de trouver ci-joint le formulaire demandant plusieurs modifications sur l'extrait de procès-verbal transmis.

D'autre part, l'un des députés, M. Azarpey, a demandé que l'Université transmette à la commission une explication concernant l'indicateur 5.3 « Mieux prendre en charge les risques psychosociaux en facilitant la détection et l'accompagnement » et l'écart entre le taux cible de 59% et le résultat de 53%.

Voici les éléments de réponse à l'attention de la commission:

Il convient de souligner que le nombre total de situations d'atteinte à la personnalité gérées a fortement augmenté entre 2024 et 2025, passant de 157 dossiers à 192, soit une hausse de 22%. En parallèle, le nombre de dossiers clôturés a progressé de manière encore plus marquée, passant de 70 à 101 dossiers, ce qui représente une augmentation de 44 %.

Ainsi, bien que la cible fixée pour 2025 (59 % de dossiers clos) n'ait pas été atteinte, l'activité sur la période considérée a significativement augmenté. Le volume de dossiers clos, passé de 45% en 2024 à 53% en 2025, témoigne de l'amélioration de la capacité de traitement malgré la forte augmentation du volume de dossiers. L'écart entre le résultat et la cible s'est d'ailleurs réduit, passant de 9 points en 2024 à 6 points en 2025.

Je vous remercie et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Avec mes meilleures salutations,

Pauline Guédon
Assistante
Université de Genève
Absente le mercredi et le vendredi après-midi

Cellule des affaires publiques | Bureau 304
24, rue du Général-Dufour | CH-1211 Genève 4
T +41 22 379 74 66
www.unige.ch | pauline.guedon@unige.ch